

Journal de séance 19

le jeudi 8 décembre 2022

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande que M. Bourque retire les mots « induit la Chambre en erreur » employés à l'endroit de l'hon. M^{me} Green ; le député obtempère.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 8 décembre 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son cinquième rapport.

Le comité se réunit le 7 décembre 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 16, *Loi n° 2 de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Steeves :
28, *Loi supplémentaire de 2022-2023 (1) portant affectation de crédits.*

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 28 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

28, *Loi supplémentaire de 2022-2023 (1) portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

28, *Loi supplémentaire de 2022-2023 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 23 portant que, le mardi 21 mars 2023, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 16 décembre 2022, s'ajourne au mardi 21 mars 2023, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Le débat ajourné reprend sur la motion 3, proposée le jeudi 3 novembre 2022 par M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque.

Le débat se termine. La motion 3, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. Mallet
M. Gauvin	M. Coon	M. D'Amours
M. McKee	M ^{me} Mitton	M ^{me} Landry
M. Legacy	M. LeBlanc	M. Arseneau
M ^{me} Thériault	M. LePage	
M. K. Chiasson	M. Bourque	

CONTRE : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Allain	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M. Wetmore
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Austin	M. Ames
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. M. Carr	M ^{me} Bockus
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Turner	M ^{me} Conroy

Conformément à l'avis de motion 12, M^{me} Thériault, appuyée par M. Gauvin, propose ce qui suit :

attendu que les commissaires nommés pour entreprendre une révision de la *Loi sur les langues officielles* ont présenté leur rapport au premier ministre le 21 décembre 2021 ;

attendu que, en dépit des demandes faites par l'opposition officielle en avril 2021 et la commissaire aux langues officielles en juin 2021 pour que le premier ministre réponde au rapport, celui-ci ne l'a pas fait ;

attendu que, le 15 novembre 2022, soit près d'un an après le dépôt du rapport, le premier ministre n'y avait toujours pas répondu ;
attendu qu'il a récemment été révélé que le premier ministre avait secrètement nommé l'ancien chef du parti de l'Alliance des gens, un parti anti-bilinguisme, à un comité interne chargé d'examiner la révision de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que les opinions et les préjugés de l'ancien chef de l'Alliance des gens sont bien connus, à savoir il a demandé l'élimination du poste de commissaire aux langues officielles, demandé la fusion des deux régies de santé, suggéré que les exigences en matière de compétence linguistique dans la fonction publique soient réduites, demandé l'élimination du programme d'immersion en français et exprimé de nombreuses autres opinions contraires à l'esprit et à l'objet de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que le premier ministre a également exprimé son appui relativement à des politiques qui mineraient la nature du bilinguisme et éroderaient les protections actuellement prévues par la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que l'on craint de plus en plus que le premier ministre et son gouvernement ne prennent bientôt des mesures qui menacent la protection des droits des minorités linguistiques et nuisent à notre statut de seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu qu'il y a une condamnation généralisée des actions du premier ministre quant à la nomination du député de Fredericton-Grand Lake au comité interne du gouvernement chargé de décider s'il y a lieu de modifier la *Loi sur les langues officielles*, à l'annonce de son intention d'éliminer le programme d'immersion en français sans données pour appuyer sa décision et aux autres changements envisagés qui concernent les langues officielles et constitueraient un recul pour la province ;

attendu que les parlementaires devraient avoir l'occasion de discuter de l'importance de la *Loi sur les langues officielles* et des dangers de prendre des mesures pour la miner et de mettre en oeuvre des politiques qui en feraient autant ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir immédiatement une réponse au rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne proposer aucun changement qui diminuerait les droits et les protections accordés aux gens du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. G. Savoie, appuyé par l'hon. M. R. Savoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 12 soit amendée comme suit :

par la suppression de tous les paragraphes du préambule ;

dans le premier paragraphe de la résolution, par la suppression des mots « à ces causes » et l'ajout d'une virgule après le mot « officielles » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par la suppression du mot « et » au début de celui-ci et la suppression du point final ;

par l'adjonction d'un troisième paragraphe de la résolution ainsi formulé :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer de célébrer la position du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue du Canada. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 11, reprend à 16 h 43.

Après un certain laps de temps, M. Gauvin, appuyé par M^{me} Thériault, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 12 soit amendé, dans le dernier paragraphe de la résolution, par la substitution, au mot « célébrer », du mot « renforcer » et par l'ajout, après le mot « Canada », des mots « et d'améliorer et de fortifier les protections offertes par la *Loi sur les langues officielles* ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 58, reprend à 17 h 9.

Après un certain laps de temps, M^{me} S. Wilson, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 12 amendée, dont voici le texte :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir immédiatement une réponse au rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne proposer aucun changement qui diminuerait les droits et les protections accordés aux gens du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les langues officielles*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer de renforcer la position du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue du Canada et d'améliorer et de fortifier les protections offertes par la *Loi sur les langues officielles*.

La motion 12 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 35

l'hon. M. Holder	M. Turner	M. K. Chiasson
l'hon. M. G. Savoie	M ^{me} M. Wilson	M. C. Chiasson
l'hon. M. Steeves	M. Cullins	M. Coon
l'hon. M. Flemming	M. Wetmore	M ^{me} Mitton
l'hon. M. Fitch	M. Ames	M. LeBlanc
l'hon. M. Holland	M ^{me} Bockus	M. LePage
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} Conroy	M. Bourque
l'hon. M ^{me} Dunn	M. Arseneault	M. Mallet
l'hon. M. Crossman	M. Gauvin	M. D'Amours
l'hon. M. Allain	M. McKee	M ^{me} Landry
l'hon. M. Hogan	M. Legacy	M. Arseneau
l'hon. M. Austin	M ^{me} Thériault	

La séance est levée à 18 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour 2019-2020	(7 décembre 2022) ;
rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour 2020-2021	(7 décembre 2022) ;
rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour 2021-2022	(7 décembre 2022) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour 2021-2022	(7 décembre 2022) ;
réponses aux pétitions 2, 3, 5, 7 et 9	(7 décembre 2022).